

# Strasbourg

The background of the poster is a colorful stained glass design. It features two stylized human figures. The figure on the left is a man with a white face and dark hair, wearing a blue and purple striped garment. The figure on the right is a woman with a white face and red hair, wearing a yellow and orange patterned garment. They are set against a blue background with white geometric patterns. The overall style is reminiscent of traditional stained glass art.

## 11-12 janvier 2017

# Conseil National

**Évolution de l'outil syndical  
et préparation des congrès  
de la Fédération des Finances  
et de l'UGFF**

## CGT Finances Publiques



CONSEIL NATIONAL de la CGT Finances publiques  
séance 11 janvier 2017 à 21h

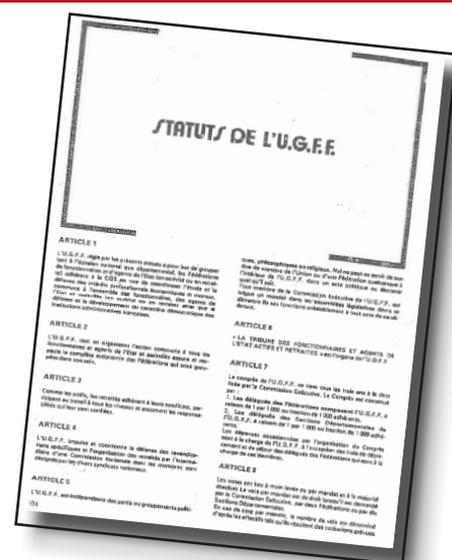
## Évolution de l'outil syndical et préparation des congrès de la fédération des Finances et de l'UGFF

- Présents : délégués au CN et membres de la CEN
- Bureau : président Olivier Vadebout,
- Rapporteur Philippe Selva

Les documents de congrès (statuts, orientations et compte rendu de mandat) avaient été distribués aux délégués au CN et aux membres de la CEN à leur arrivée. La note d'information et les notes prises par la Fédération des Finances lors de la réunion confédérale sur le congrès extraordinaire de l'UGFF du 15 décembre 2016 ont été distribuées à l'ouverture de la séance.

La séance a commencé par le rappel de l'historique de la constitution de l'UGFF, des éléments de contexte actuels dont la réunion avec la confédération et présentation des documents des prochains Congrès et Congrès extra-ordinaires de l'UGFF par Philippe SELVA :

# Rapport introductif sur l'évolution de l'outil syndical et préparation des congrès de la Fédération des Finances et de l'UGFF :



Cher.e.s camarades,

Le 28<sup>e</sup> congrès de la Fédération des Finances aura lieu du 6 au 10 mars à Collonges-la-Rouge en Corrèze. Le 27<sup>e</sup> congrès de l'UGFF (un congrès extraordinaire sur les statuts et un congrès ordinaire sur l'activité et l'orientation) se déroulera du 27 au 31 mars à Blainville-sur-Mer dans la Manche.

Les documents préparatoires à ces deux échéances importantes vous ont été remis :

- 1 • le projet d'orientation de la Fédération ;
- 2 • le rapport d'activité et le document d'orientation pour le congrès ordinaire de l'UGFF ;
- 3 • le document préparatoire sur le congrès extraordinaire portant sur les projets de nouveaux statuts.

La Direction nationale vous a transmis ces documents dès que les structures concernées les ont communiqués. Les délais sont certes contraints, mais j'insiste sur l'importance de ces deux congrès. Il y a bien sur l'ensemble des éléments de la situation revendicative, à Bercy et dans la Fonction Publique, dont nous avons, notamment, débattu aujourd'hui mais aussi **le débat sur l'évolution de l'outil syndical dans la Fonction Publique ouvert depuis 10 ans et est appelé à se conclure.**

**Il est indispensable que nos sections s'emparent de ce débat. C'est la CEN des 31 janvier 1<sup>er</sup> et 2 février qui arrêtera le mandat du syndicat national pour ces deux congrès.**

Mais avant d'entrer dans le vif du sujet, il me paraît nécessaire d'exposer notre structuration, notre mille-feuille syndical en trois niveaux dans notre champ professionnel :

- 1 • il y a tout d'abord, **le syndicat national, dont nous avons rappelé toute la pertinence lors de notre 3<sup>e</sup> congrès à Ramatuelle en mai 2015.** Nous avons décidé de nous organiser en syndicat national pour défendre et améliorer nos statuts particuliers qui sont nationaux comme pour défendre nos missions dans un cadre national.
- 2 • vient ensuite **la Fédération des finances. Là aussi nous avons voté sa pertinence, lors du dernier congrès de la Fédération.** C'est la nécessaire unicité et cohérence des missions fiscales, comptables, financières, économiques et statistiques de l'Etat sous l'égide d'un seul ministère (Bercy) qui justifie pleinement ce choix. La Fédération est donc composée de syndicats nationaux, administrations de l'Etat (les finances publiques, la douane, la concurrence et la consommation, les études statistiques et économiques, les services du ministère dit « la Centrale »), les organismes publics comme la Banque de France (politique monétaire), la Caisse des dépôts et consignations (politique financière de l'Etat), les organismes semi-publics comme le Crédit Foncier, la Caisse Nationale de Prévoyance, les Monnaies et Médailles, l'Agence française du développement, les Chèques vacances...
- 3 • **Le troisième niveau concerne la Fonction publique d'Etat.** Un petit rappel, c'est le statut général qui organise la fonction publique en trois versants (Etat, collectivités territoriales, hôpitaux). Si la question salariale avec le point d'indice est commune aux trois versants, la fonction publique d'état a des aspects bien spécifiques. Quand on est titulaire d'un grade, on est titulaire d'un emploi (lorsque l'on est lauréat d'un concours de recrutement, un emploi est proposé). Nos pensions de retraite sont payées par l'Etat. Il y a le Code des pensions, notre régime de sécurité sociale...



## Conseil National de la CGT Finances publiques - 2017

La section des Alpes-Maritimes a, à juste titre, alerté la CEN, par une motion rappelant notre position sur l'évolution de l'outil syndical voté par le congrès de **Ramatuelle**. Elle a demandé l'organisation d'un débat lors de ce Conseil national. La CEN vous faisait la proposition d'un atelier spécifique en soirée. Finalement, le Conseil national a décidé du débat en séance plénière de ce soir, ce qui à la réflexion n'est pas plus mal.

Avant d'en venir directement aux éléments du débat, il me semble utile de rappeler que la CEN qui avait préparé le congrès de l'UGFF de novembre 2013 avait rejeté par 2/3 contre 1/3 les propositions de la Direction de l'UGFF. Toutefois, la précédente CEN avait, à l'unanimité, estimé que les divergences sur l'outil syndical dans la Fonction publique d'Etat ne devaient pas conduire à la dislocation de celui-ci avec un congrès de crise. Cet état d'esprit doit plus que jamais perdurer dans le contexte d'attaques majeures contre nos missions, le statut général et les statuts particuliers.

J'en viens maintenant au vif du sujet. La CEN du mois septembre a débattu des projets de modifications statutaires proposées par la Direction de l'UGFF avec la construction d'une nouvelle organisation succédant à l'UGFF : l'UFSE (Union Fédérale des Syndicats de l'Etat).

Les statuts de l'UGFF remontent à 1978, n'ont en fait jamais été appliqués et sont devenus obsolètes. L'UGFF contrairement à son appellation n'est pas une union de fédérations mais une union de syndicats et pour certains elle joue le rôle de Fédération.

### RAPPEL DES ORIENTATIONS VOTÉES AU 3<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

« Lors du dernier mandat de l'UGFF, en conformité avec les orientations confédérales, un débat sur l'outil syndical a irrigué la sphère syndicale de la Fonction publique d'Etat, sous l'impulsion de l'UGFF. La proposition d'outil syndical formulée par l'UGFF (création d'une Fédération des missions publiques de la Fonction publique de l'Etat) a été majoritairement rejetée par la CEN. La position retenue par le 2<sup>ème</sup> congrès de la CGT Finances Publiques en faveur d'une Union des fédérations des fonctionnaires d'Etat ne faisait pas non plus consensus parmi les organisations de l'UGFF.

La CEN a donc adopté l'amendement suivant qui a servi de socle à la résolution votée par le congrès de l'UGFF, dont la délégation de notre syndicat :

« A ce stade, aussi bien sur le plan de la réflexion que de celui de l'appropriation collective des différents échanges, les situations apparaissent contrastées. Ainsi les conditions actuelles ne permettent pas de dégager une perspective commune suffisamment partagée. Les échanges doivent donc se poursuivre, avec la volonté commune d'adapter notre structure aux défis actuels de la lutte de classe, sur la base des positions de congrès des différents syndicats mais aussi sur celles figurant dans le document d'orientation ».

De nouveaux échanges sont en cours. Ils doivent intégrer toutes les parties prenantes : syndicats, fédérations, UGFF et Confédération. Ils excluent le retour de la proposition initiale de l'UGFF. La nouvelle CEN s'engage à fournir aux syndiqués un compte rendu régulier des discussions et des propositions qui se font jour. En tout état de cause seul un congrès de la CGT Finances Publiques pourra valablement délibérer sur des choix éventuels en matière d'outil syndical ».



Toute une série d'articles a posé problème.

- L'article 2 avec la représentation et la coordination par l'UGFF-UFSE dans les structures interministérielles.
- L'article 3 avec la création de branches d'activités revendicatives pouvant venir concurrencer la Fédération.
- **L'article 5** surtout qui tel que rédigé initialement pouvait laisser craindre la possibilité pour un syndicat de se désaffilier de sa fédération et donc de la déstabiliser.
- L'article 7 avec les affiliations aux organisations internationales. Enfin l'article 22 qui permet au congrès de l'UGFF-UFSE de fixer son taux de cotisation. Toute décision unilatérale pouvant mettre en danger les fédérations.

### ARTICLE 5 DES PROJETS DE STATUTS DE L'UFSE DANS SA RÉDACTION INITIALE :

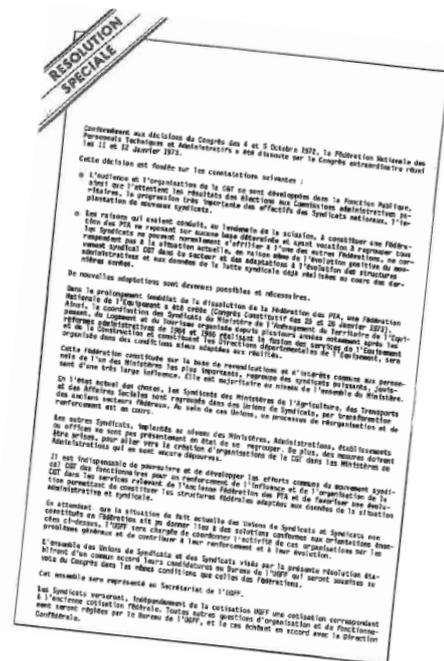
L'UFSE assure le rôle de Fédération, tel que prévu par les articles 10 et 11 de la CGT, pour les organisations qui le décident en conformité avec les alinéas 6 à 8 de l'article 8 des statuts confédéraux.

Au sein de l'UFSE, en fonction de l'organisation administrative ou de missions communes, ces organisations peuvent se regrouper en Union syndicale. Le périmètre et le mode d'organisation de ces unions est décidé par les organisations qui les composent.

En cas de conflit entre ces organisations, la commission exécutive de l'UFSE, saisie par écrit, statue en premier ressort. Pour ce faire, elle peut être assistée d'une commission particulière, élue en son sein, et chargée d'examiner l'objet du litige et de rapprocher les points de vue. Si le litige persiste, le congrès statue en appel.

C'est donc à la quasi-unanimité que la CEN de septembre a donné mandat au Bureau National de demander aux quatre camarades du syndicat national siégeant à la CE de l'UGFF de porter des amendements. C'est ce qui a été fait lors de la CE de l'UGFF du mois d'octobre. Tous les **amendements** déposés par le syndicat national ont été retenus.

Vous trouverez ces projets de statuts dans le numéro Hors-série de décembre 2016 de Fonction Publique.



## PROJETS DE STATUTS DE L'UFSE MODIFIÉS ORS DE LA CE UGFF DU MOIS D'OCTOBRE 2016

### *Les amendements sont en gras et soulignés*

#### ➔ **ARTICLE 2 :**

L'UFSE a pour but de coordonner l'étude et la défense des intérêts professionnels économiques et moraux, communs à l'ensemble de ses membres ainsi que la défense et le développement du caractère démocratiques des institutions administratives françaises.

L'UFSE assure la représentation des syndicats de la CGT pour les questions touchant à l'ensemble des agents de l'Etat. A ce titre, elle siège notamment au Conseil Supérieur de la fonction publique l'Etat et au Conseil Commun de la fonction publique et plus largement dans toutes les instances de la Fonction publique.

L'UFSE assure la coordination et la représentation des organisations CGT intervenant dans les structures administratives interministérielles

Tout en organisant l'action commune à tous les agents de l'Etat, elle respecte, dans les conditions prévues par les statuts de la CGT, l'autonomie des organisations **qui en sont membres et des fédérations existant dans le champ de l'Etat.**



#### ➔ **ARTICLE 3 :**

Pour répondre à des besoins particuliers ou des questions propres à certaines missions transversales, elle peut créer en son sein des branches d'activités revendicatives (**BAR**), chargées de coordonner la réflexion et d'émettre des propositions. **Le périmètre d'une BAR ne peut être identique à celui d'une Fédération dans le champ de l'Etat.**

#### ➔ **ARTICLE 5 :**

L'UFSE assure le rôle de Fédération **pour les syndicats qui lui sont affiliés directement**, tel que prévu par les statuts de la CGT.

Pour les organisations **qui envisagent le changement de leur affiliation fédérale, pour des raisons tenant à des modifications profondes de l'activité de l'administration, de l'établissement ou du statut de l'employeur, celui-ci doit intervenir avec l'accord de la fédération d'origine et de la fédération d'accueil et le cas échéant du comité confédéral national.**

Au sein de l'UFSE, en fonction de l'organisation administrative ou de missions communes, **les syndicats** peuvent se regrouper en Union syndicale. Le périmètre et le mode d'organisation de ces unions est décidé par les organisations qui les composent.

Tel que rédigé, cet article reprend les termes de l'article 8 des statuts confédéraux.

#### ➔ **ARTICLE 7 :**

L'UFSE adhère aux Organisations internationales (Européenne et mondiale) de son champ d'activité où elle représente les syndicats de l'Etat qui lui sont affiliés à la CGT **dans le respect des affiliations internationales des fédérations de la fonction publique d'Etat.**

#### ➔ **ARTICLE 22 :**

Les ressources de l'UFSE sont constituées par des cotisations dont la charge incombe aux syndicats ou unions de syndicats qui la composent et dont le taux, prélevé sur les cotisations des syndiqués, est fixé par le congrès **à la majorité des 2/3 des mandats**. Pour les syndicats et unions de syndicats visés à l'article 5 ce taux peut être adapté par décision du congrès ou du conseil national **à la majorité des 2/3 des mandats**. Les cotisations versées sont proportionnelles au nombre d'adhérents.



**Deuxième élément** important de cette introduction, est de vous informer que l'ensemble des fédérations de la Fonction publique d'Etat ont souhaité rencontrer Philippe MARTINEZ, secrétaire général de la CGT par une **lettre qu'elles lui ont adressée le 5 octobre 2016.**

Des rencontres bilatérales se sont ensuite déroulées. À noter que notre Fédération des Finances a été reçue par le secrétaire général de la CGT en même temps que celui de la FERC. L'UGFF a également été reçue.

Le 15 décembre s'est tenue une réunion de restitution des échanges. Vous ont été communiqués le compte rendu établi par Patricia TEJAS (SG de notre Fédération) et celui établi par Jean-Marc CANON (SG de l'UGFF).

Je vous livre les points les plus saillants des deux comptes-rendus de cette réunion.

- Le secrétaire général de la CGT a exprimé des réserves sur l'existence de syndicats nationaux dans la Fonction publique d'Etat tout en considérant que ce sont les organisations concernées qui doivent discuter de leur structuration.
- Il a indiqué la pertinence de la Fédération des Finances et celle de l'Education, recherche et culture (FERC). Il souhaite un travail commun de notre Fédération des finances avec celle des banques et assurances.
- Pour les autres fédérations, il appelle à la constitution d'une nouvelle Fédération de l'Etat qui regrouperait celle de la Police (pour régler ses graves problèmes internes), l'Équipement restant dans la Fonction publique de l'Etat, la partie transférée aux collectivités territoriales rejoindrait la Fédération des Services publics (le dernier congrès de la Fédération de l'Équipement n'a pas pu se tenir car il a explosé dès le premier jour), les Travailleurs de l'Etat

non privatisés, les autres rejoindraient la Fédération des métaux.

Ainsi, il ne subsisterait que trois fédérations organisant les fonctionnaires de l'Etat.

- Au niveau Fonction publique, il propose une Union inter-fédérale des fédérations sur les trois versants de la Fonction publique (Etat, territoriale, hospitalière).
- En ce qui concerne le devenir de l'UGFF, le secrétaire général de la CGT indique vouloir une réflexion car la double affiliation est non statutaire à la CGT ; exemple : notre syndicat est adhérent de la Fédération des finances et de l'UGFF.

**Mais une simple coordination au niveau de la fonction publique d'Etat, ce n'est pas la même chose qu'une organisation spécifique des fonctionnaires de l'Etat comme est aujourd'hui l'UGFF.**

Notre Conseil national se tenant avant la tenue des congrès de la Fédération des Finances et de l'UGFF, doit s'emparer de ses sujets importants sur le devenir de nos structures dans notre champ professionnel sur la base du mandat des syndiqués pour les congrès de Ramatuelle, sur la pertinence d'un syndicat national, sur ce que les délégués de notre syndicat ont voté au congrès fédéral sur la pertinence de notre Fédération et sur les travaux du dernier congrès de l'UGFF et la pertinence d'une structuration des fonctionnaires de d'Etat. Je vous renvoie pour cela au rapport introductif d'Olivier à ce Conseil national.

## LETTRE DU 5 OCTOBRE 2016

Chers camarades,

Nous avons pris connaissance du pré-projet de statut de l'UGFF qui pourrait devenir l'Union fédérale des syndicats de l'Etat.

Ce texte est en cours de validation par les instances de l'UGFF. Cependant nous pensons utile que dans le même temps, un échange puisse également avoir lieu dans le cadre confédéral avec les fédérations, l'UGFF et la Confédération puisque notre Confédération a réaffirmé le besoin de travailler sur les structurations et les champs professionnels.

Il s'agirait de permettre à toutes les organisations concernées d'avoir le même niveau de connaissance complet des projets en cours et d'aborder ce qui est essentiel, nos responsabilités respectives pour améliorer le travail commun en matière de revendication, de construction des luttes, d'articulation avec le travail interprofessionnel, de déploiement et de renforcement de représentativité de la CGT au sein des tous les champs de la Fonction publique.

C'est pourquoi nous souhaitons que soit organisée une rencontre dès que possible pour permettre une réflexion collective constructive concernant l'outil Fonction publique dans la CGT.

*lettre signée de tous les secrétaires généraux des fédérations regroupant des fonctionnaires d'Etat (Équipement, Finances, Education, Recherche et culture, Travailleurs de l'Etat, Police et Activité postale et télécommunication).*



# Conseil National de la CGT Finances publiques - 2017

## Le Débat :

### » Jocelyne SABLÉ (06)

Seul un congrès de la CGT Finances publiques serait habilité à valider des modifications de structure CGT mais le contexte financier actuel du syndicat nous en empêche.

Le Conseil national est malgré tout plus légitime que la CEN seule pour se prononcer sur une structuration de l'UGFF.

Il est possible de donner mandat à la CEN de fin janvier de déterminer les positions du syndicat par rapport aux congrès de l'UGFF, aussi il est nécessaire de faire un appel aux sections pour demander leurs positions et leurs amendements éventuels.

Un retour rapide vers les sections des éléments et positions validées par la CEN sera indispensable.

Il s'agit d'un sujet important et sensible pour l'avenir de la CGT, il faut donc prendre les mesures les plus collectives et démocratiques pour avancer sur ce sujet.

### » Philippe JOFFRE (92)

La discussion sur le projet d'orientation et de statuts porte sur un enjeu important qui n'est autre que la disparition de l'UGFF.

Il n'est plus fait référence aux fonctionnaires d'Etat, les agents sous statut sont mis sur le même niveau que ceux relevant du droit privé.

L'UFSE serait l'interlocuteur unique dans le cadre interministériel.

Beaucoup de choses sont en jeu par rapport à une transposition de ce qui se passe aujourd'hui et cela ne semble être qu'une régularisation règlementaire.

L'UGFF est un outil qui a été bâti pour défendre les fonctionnaires d'Etat.

Le rajout d'un Conseil national dans lequel les fédérations ont uniquement voix consultative au Conseil national de l'UFSE, ou l'article 5 qui place l'UFSE comme Fédération concurrente des fédérations actuelles menace le périmètre des fédérations actuelles.

La décision ne peut être donnée qu'aux syndiqués acteurs et décideurs.

Les sections syndicales doivent avoir tous les documents pour les communiquer à tous les syndiqués.

Un Conseil national extraordinaire même seulement d'une journée doit être organisé avant le congrès de l'UGFF.

Le Conseil national de la CGT Finances publiques a tout pouvoir pour le décider,

Les documents transmis montrent qu'il y a un problème.

### » Xavier PORCEDA (CEN)

Le coeur du problème dans le fonctionnement de l'UGFF est sa double casquette comme Fédération des non affiliés et comme structure de représentation des fonctionnaires d'Etat.

### » Francesca MARTINEZ (83)

J'ai participé aux CE de l'UGFF sur le statut. Cela fait 10 ans que les discussions sont ouvertes et il faudrait maintenant aboutir.

L'UGFF siège dans les DDI donc représente des champs interministériels.

La CE a été d'accord pour que puisse défendre les fonctionnaires d'Etat

Ici on peut tracer des orientations, car ne pas le faire conduirait à une crise.

Nous avons besoin d'un syndicat national, d'une Fédération des Finances et d'une structure représentative des fonctionnaires d'Etat, car nous ne pouvons pas donner de message de faiblesse au gouvernement sur notre aptitude à lutter.

Pourquoi pas envoyer les documents aux sections, mais le projet tel qu'il est aujourd'hui a déjà été très modifié et des amendements ont déjà été pris en compte. La procédure des amendements est toujours ouverte.

### » Michel BRAHMI (CEN)

La présentation de Philippe Selva présente volontairement quelques points oubliés.

Tout le monde est d'accord sur le fait que l'UGFF ne fonctionne pas, et qu'il faut un autre outil.

La Fédération des Finances existe et son existence est acquise par les amendements.

Lors du dernier congrès de l'UGFF les documents indiquaient que l'UGFF devait travailler avec les syndicats et les fédérations pour élaborer le nouveau projet, mais cela n'a pas été une réalité.

Un voeu avait été effectué en ce sens en décembre 2016, mais c'est tout, aucun travail n'a été effectué en commun.

La création d'unions de syndicats n'est pas possible à la CGT donc cela ne pourrait être qu'une union de fédérations.

Il ne peut pas y avoir de double affiliation à des fédérations.

Ce qui impliquerait la disparition de fédérations.

Ce projet ne correspond pas à grand chose.

Il y a un problème de compétence et de structuration :

La question est comment on travaille au niveau Fonction publique avec toutes les fédérations qui existent actuellement ?

C'est une question que nous n'avons pas traitée ensemble et qui nous revient en pleine tête.

On n'aura pas l'outil dont on aurait dû être doté.

Reste le risque de l'invalidation des statuts de l'UFSE par le CCN.

» **Axel BOURDEAU** (CEN)

Dans le débat, un camarade a proposé de couper en deux l'UGFF entre les affiliés directs et ceux qui ne le sont pas. Ce serait la pire solution. Il serait mauvais pour nous de parler à deux voix et d'arriver désunis devant le Conseil supérieur de la fonction publique d'Etat, par exemple. La question est bien : comment travaille-t-on ensemble ?

On reproche aux statuts de ne pas faire référence au statut général, mais ils doivent permettre de syndiquer les non titulaires et les ouvriers d'Etat.

Dans la dernière version des statuts présentés à ce Conseil national, l'article 3 précise qu'une BAR ne puisse pas recouper un champ fédéral. Il ne remet donc pas en cause les fédérations existantes. L'article 5 permet à l'UFSE de jouer le rôle d'une fédération pour les affiliés directs et d'une coordination pour les syndicats fédérés. On reproche à cette disposition d'être non statutaire, car une telle organisation n'est pas mentionnée dans les statuts confédéraux. Mais ce n'est pas parce qu'une

organisation n'est pas reconnue comme membre du CCN qu'elle est interdite.

L'UGFF a cette double nature depuis sa création en 1946 sans que ça ait posé problème.

Je suis de ceux qui pense que les dysfonctionnements de l'UGFF sont pour bonne partie dûs à la trop grande place que prend la question de la structuration dans ses débats. On s'empaille sur ce sujet depuis plus de 10 ans.

Les statuts de l'UFSE sont une base de compromis entre les syndicats qui ont besoin de s'affilier et les fédérations.

Les statuts de l'UGFF aujourd'hui en vigueur n'ont jamais été appliqués, ce qui est dangereux juridiquement, mais ces nouveaux statuts proposés pourraient l'être.

Si ces statuts sont imparfaits, le congrès de l'UGFF peut encore les amender et en sortir par le haut.

» **Olivier VADEBOUT** (SG)

Il faut se dire d'où l'on vient !

Si la question des non affiliés n'a jamais été réglée depuis 30 ans, c'est parce qu'ils ne veulent pas d'autre chose que l'UGFF. Donc il faut construire quelque chose qui satisfasse tout le monde entre affiliés ou non. Il nous faut mieux travailler à l'action et porter les luttes et les revendications.

Le mandat clair du syndicat est de ne pas toucher au périmètre de la Fédération des Finances.

La Fédération de la Santé (60 000 agents) et la Fédération des Services Publics (80 000 agents) ne veulent pas travailler avec une coordination sur les versants de l'Etat (FPE : 50 000 agents).

Actuellement les tracts siglés Fonction publique ne sont pas de l'UGFF.

Le projet est donc satisfaisant dans la mesure où il assure le poids et la représentation du syndicat dans le Conseil national et celui de chaque syndicat.

Le projet de chaque syndicat va être connu.

La CGT FIP n'est pas le plus gros syndicat, l'Educ'Action pèse plus que nous dans l'UGFF.

L'Équipement, la FNTE, et la FERC veulent amender le texte mais ne le combattent pas.



# Conseil National de la CGT Finances publiques - 2017

## » Michel RISACHER (DISI Paris-Champagne)

Je propose que cette discussion ait lieu dans toutes les structures de notre syndicat au plus petit niveau. Nous sommes au coeur des revendications.

L'interministérialité ce n'est pas que pour les informaticiens :

Les fonctions accueil, la RH....

Il ne s'agit pas d'un problème juridique entre militants mais de créer un statut interministériel.

La vraie question est de discuter aussi avec les syndiqués.

Car notre décision n'aura de poids que si elle est validée par les syndiqués.

La force de syndicat, c'est sa démocratie ce qui implique la tenue d'un Conseil national extraordinaire d'une journée sur le sujet.

## » Régis MEZZASALMA (CEN)

L'enjeu du congrès de l'UGFF et de ce débat au Conseil national, ce sont les élections professionnelles de 2018 et le risque d'invalidation de nombreuses listes à ces élections qui pourraient être remises en question par d'autres syndicats si les statuts actuels de l'UGFF continuaient à s'appliquer car il s'agit d'une coquille vide.

L'UGFF est l'interlocuteur de la DGAFP, et dans le cadre du dialogue social imposé par le gouvernement, il est souvent nécessaire d'avoir des retours des structures de l'UGFF sous 48 heures.

Le syndicat est toujours consulté même dans ce cadre.

La CGT FIP est correctement représentée sur ses trois niveaux, Syndicat National, Fédération des Finances et UGFF.

Lors des assises des Services publics à SAINT OUEN la Fédération des Finances était bien représentée me semble-t-il, puisque tous les syndicats de fonctionnaires dans son champs étaient présents (et participent régulièrement aux instances de l'UGFF), et qu'elle même y était présente et a pu s'exprimer.

Lors des élections de 2014 la CGT enregistre un recul de 5% sur toute la fonction publique.

Si nous voulons enrayer cette chute et gagner, il nous faut avancer sur l'outil et donc sur les statuts de l'UGFF.

## » Philippe SELVA (CEN)

Je voudrais revenir sur le premier élément :

Lors du précédent congrès de l'UGFF les 2 tiers de la CEN avaient pris la décision de ne pas accepter les nouveaux statuts mais de pouvoir sortir du congrès pour que la structure puisse continuer.

J'estime que ce qui prévalait en 2013 est encore plus pertinent aujourd'hui.

Concernant la Fédération des Finances, je conteste l'hégémonie d'une structure sur l'autre, d'où les amendements effectués aux statuts de l'UGFF que nous avons établis collectivement.

Suite à l'intervention de Jean-Marc Canon à Ramatuelle ma position a évolué suite à la conférence de l'UGFF qui a suivi et où les amendements présentés par notre syndicat suite au Congrès de Ramatuelle ont été validés.

Aller plus loin dans les amendements, c'est le travail des sections !

Aller vers un compromis est aussi nécessaire pour éviter un blocage!

Mais ce qui me pose problème, c'est que la Confédération ait posé la question de la pertinence des syndicats nationaux au moment où le gouvernement met en place la régionalisation.

La question qui se pose est sur le maintien d'une structuration et d'une organisation au niveau de la Fonction publique d'Etat.

## » Olivier VADEBOUT (SG)

Rappelons comment le congrès confédéral a été préparé par rapport aux syndicats nationaux et la difficulté de composition de la délégation qui en a résulté.

Je regrette que le secrétaire général de la Confédération nous explique comment on doit s'organiser.



# Sur la synthèse :

**Des camarades ont demandé la tenue d'un Conseil national extraordinaire, cette proposition est donc soumise au vote du CN.**



» **Laurent BANCON (DISI Sud-Ouest)**

J'ai l'impression que c'est du bricolage, j'ai voté contre !

J'ai besoin de réflexion et de retourner devant les syndiqués !

» **Olivier VADEBOUT (SG)**

Sur la synthèse :

Plusieurs interventions faisaient le souhait d'un «référendum» sur les documents de congrès avant validation des amendements par la CEN.

Afin de débattre des textes et des amendements que nous porterons dans les congrès, les sections sont fortement invitées par le Conseil national à s'emparer du débat et à faire remonter leurs avis et propositions d'amendements.

- ▶ Les propositions d'amendements sur les documents préparatoires (documents d'orientation et projet de statuts) devront nous parvenir au plus tard le lundi 30 janvier à midi, délai de rigueur pour permettre leur examen par la CEN qui commencera dès le lendemain.



- ▶ L'ensemble des travaux de la CEN fera l'objet d'une restitution très rapide auprès des sections avant la tenue des congrès en attente de leur retour.
- ▶ Les amendements validés par la CEN seront déposés par le syndicat auprès de l'UGFF et de la Fédération.

La formulation du rapport introductif de la CEN au Conseil national présenté par Olivier Vadebout sera reprise dans le message:

«Dans le cadre de la préparation de ces congrès, notre Conseil national vient de se prononcer pour rappeler notre attachement à une structuration sur trois niveaux :

- ▶ au niveau national par l'intermédiaire du syndicat national,
- ▶ au niveau ministériel par l'intermédiaire de la Fédération des finances,
- ▶ au niveau Fonction publique de l'Etat par l'UGFF.

Cela implique que le syndicat permette aux deux congrès de se dérouler le mieux possible et arrive à leur terme dans un esprit positif.»



